4) Membres associés

Au-delà des membres, désignés au sein des différents collèges dans les conditions précitées, qui seuls ont le droit de vote, le CDDC ouvre ses travaux à des membres "associés". Ils sont informés des projets et peuvent contribuer à enrichir les activités du CDDC en participant à des ateliers.

5) Mode de fonctionnement

Le fonctionnement du CDDC est conçu de manière à limiter les réunions statutaires (2 par an sur un format 18/20h) et à favoriser les échanges via une plateforme numérique.

Il s'organise autour de 4 ateliers :

- Projet de Développement durable du territoire ;
- Aménagement durable;
- Communication, Attractivité, solidarité territoriale ;
- Démocratie locale.

6) L'installation du nouveau CDDC

Elle est prévue avant les vacances d'été, après le deuxième tour des législatives (sous réserve d'un retour des membres sollicités).

Les sollicitations pour les collèges Transitions, Territoires et Citoyens ont été envoyées.

La procédure pour le collège Citoyens est lourde (tirage au sort, transmission au PMGA, sollicitation des tirés au sort) et entraîne une incertitude sur le calendrier.

Le Conseil de Développement a été installé le 31 janvier 2023.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE-EMPLOI, INSERTION ACTION

ANIMATION DU TERRITOIRE

Afin de favoriser la transversalité entre les développeurs économiques des 8 EPCI, des demijournées ont été organisées sur chaque territoire. Cette action a ainsi permis de découvrir ou d'identifier des atouts mutualisables à l'échelle du Pôle métropolitain. C'est également au travers de ces échanges qu'il est possible d'identifier des pistes de travail en commun, des bonnes pratiques, des démarches exemplaires.

Ces rencontres ont également été l'occasion d'identifier des acteurs économiques de territoires proches et pourtant peu connus de tous : Ynsect, Procter & Gamble, exploitant d'éoliennes, artisanat d'art.

Autant d'atouts qu'il convient de valoriser collectivement.

La construction d'actions mutualisées est un travail du quotidien pour encourager le partage d'informations. C'est dans cet objectif qu'une plateforme dédiée aux offres d'emplois a été créée pour mettre en relation l'offre et la demande.

Les entreprises ayant des difficultés à recruter et les demandeurs d'emplois étant confrontés à une multitude d'offres, un outil agrégateur d'offres a été mis en place mi-2022. Il a pour vocation de faciliter l'accès aux offres d'emplois dans un rayon de 100 kms autour de chaque commune qui compose le Pôle métropolitain. Il répond ainsi à un enjeu de mobilité en permettant aux habitants d'identifier des offres d'emplois à proximité.

Le Pôle s'est également investi auprès des territoires qui l'ont sollicité pour identifier de nouveaux collaborateurs mutualisés soit sur la thématique du développement économique, soit sur la démarche de labellisation "Territoires d'Industrie".



PROMOTION DU TERRITOIRE

Le Salon SIMI, salon de l'immobilier d'entreprises est la plus importante action de valorisation du territoire portée par le Pôle métropolitain en matière de développement économique. Il s'agit d'une vitrine à l'échelle nationale qui permet à de nouveaux investisseurs/ promoteurs immobiliers d'identifier le territoire comme localisation potentielle. Le stand était à la disposition des territoires pour valoriser leurs offres permettant à des visiteurs d'échanger avec les élus et les techniciens. Cette action est aussi une action de communication qui permet de véhiculer une image dynamique et positive du territoire.

Afin de créer des conditions financières adaptées à l'implantation et au développement des entreprises, le Pôle métropolitain a participé aux réunions organisées par le conseil régional des Hauts de France pour l'élaboration du SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation). L'objectif étant qu'en 2023, les EPCI puissent construire leurs dispositifs d'accompagnement financiers en complémentarité de ce schéma.

UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Des réflexions sont engagées pour optimiser le circuit de la transmission et la reprise d'entreprises avec pour objectif d'identifier les rôles de chaque acteur dans ce domaine. Un travail récurrent est mené pour contribuer à la dynamique de réseau : Mois de la création d'entreprises, contribution aux réunions de SPEL (Service Public pour l'Emploi Local : un SPEL réunit l'ensemble des acteurs locaux dans le domaine de l'emploi), la formation et l'orientation professionnelle avec pour mission de coordonner les politiques mises en place dans ces domaines, de conventions de redynamisation, canal Seine Nord Europe.

Un accompagnement spécifique du Pôle est effectué auprès des territoires de la CCALN et de la CCGR avec pour objectif une réponse adaptée pour les porteurs de projets :

- Pour favoriser l'émergence de nouvelles entreprises ;
- Pour assurer le développement des entreprises sur le territoire ;
- En les informant des opportunités de développement sur du foncier existant par exemple;
- Pour favoriser L'innovation dans une démarche de développement durable ;
- Pour valoriser les initiatives et parcours remarquables (par exemple le Chantier d'insertion Fanystyle à Moreuil).

L'année 2022 a été marquée par la continuité dans l'accompagnement des projets de création, cession reprise, d'implantation et de développement des entreprises pour la CCALN et la CCGR.

Des outils sont mis en place pour favoriser cet accompagnement :

- La création d'une zone d'activités économiques sur un terrain de 23 000 m² sur la zone industrielle ouest de Roye, propriété du Grand Roye.
- Le programme d'aides économiques destiné aux entreprises artisanales, commerciales et de services a été renouvelé pour la seconde année sur le territoire de la Communauté de communes du Grand Roye.
- La promotion des surfaces foncières disponibles sur les zones d'activités de la Communauté de communes Avre Luce Noye (un courrier d'information a été adressé aux artisans de la CCALN).
- Le suivi des conventions de revitalisation AMCOR Moreuil pour la CCALN et Matines Montdidier qui ont permis d'attribuer des aides financières aux entreprises avec des projets d'investissement et/ou de création d'emplois de ces territoires.

Deux animations phares ont été organisées :

- Un atelier à la CCALN avec le témoignage d'entrepreneurs locaux dans le cadre du mois de la création d'entreprises 2023.
- Un café-rencontre des entrepreneurs du Grand Roye au Château de Tilloloy.

Enfin, pour la première année, la Communauté de communes du Grand Roye a mis en place un appel à projets dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Les enjeux pour le territoire portent sur : la structuration de la filière et la mobilisation des acteurs, la création d'activités et d'emplois, le développement de réponses nouvelles à des besoins sociaux non satisfaits.





ENQUÊTE MOBILITÉ CERTIFIÉE CEREMA

Le syndicat mixte du pays du Grand Amiénois a réalisé en 2010 une enquête auprès des ménages du Grand Amiénois pour connaître leurs pratiques de déplacements, selon la méthode standard du CERTU « enquête déplacements grand territoire ». Elle répondait à une des préoccupations majeures du pays, celles des déplacements et des transports, qui nécessites une connaissance actualisée de la situation à la bonne échelle.

Plus de 10 ans plus tard, le Pôle métropolitain du Grand Amiénois va réaliser une enquête ménages certifiée CEREMA (EMC2) pour actualiser ses données dans l'option de la révision du SCOT et des politiques de mobilités menées sur le territoire. Cette décision a été actée en mai 2022. Il est assisté de l'Agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA) et du CEREMA.

L'enquête mobilité certifiée CEREMA (EMC2) implique de suivre la méthodologie du CEREMA. Ce dernier a mis au point une méthode d'enquête locale sur la mobilité des personnes, standardisée à l'échelle nationale, et la fait évoluer pour prendre en compte les besoins des acteurs locaux.

Ce dispositif se compose d'une enquête « cœur » et de l'option « étudiants ». L'enquête cœur consiste au recueil des déplacements effectués un jour de semaine (lundi au vendredi) auprès des personnes interrogées. Elle constitue un apport précieux pour mesurer les tendances foncières d'évolution, élaborer une prospective à long terme, et évaluer l'effet des politiques menées. L'option « étudiant » permet d'enquêter un échantillon d'étudiants logeant dans les résidences d'Amiens Métropole. Ce public n'est pas interrogé dans l'enquête standard. Cette option ne concerne qu'Amiens Métropole.

Pour les besoins de l'enquête, le territoire est découpé en « secteurs de tirage », au sein desquels seront tirés de façon aléatoire, les ménages enquêtés. Ils permettent de stratifier géographiquement l'échantillon et de garantir une représentativité de l'ensemble du territoire. Il s'agit de secteurs relativement homogènes en termes de poids de population, de caractéristiques socio-démographiques des habitants et d'accessibilité aux moyens de transport. Au sein de chaque secteur seront interrogés un nombre minimum de ménages et de personnes : Amiens Métropole compte 27 secteurs de tirage ; le Grand Amiénois hors agglomération en dénombre 22. Le mode d'administration mixte auprès d'un échantillon de personnes âgées de 5 ans et plus est le suivant :

- 50 % d'enquêtes en face à face et 50 % par téléphone sur les secteurs de tirage d'Amiens Métropole;
- 100 % d'enquêtes téléphoniques sur les autres secteurs du Grand Amiénois.

L'enquête se déroulera en 2023/2024 avec des premiers résultats attendus pour septembre 2024.

PLANS DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉS ET SCHÉMAS DIRECTEURS CYCLABLES (5 EPCI)

L'appel à projets TENMOD (territoire de nouvelles mobilités durables) de France Mobilités, opéré par l'ADEME, favorise la mise en œuvre par les territoires peu denses, ruraux et de montagne de projets de mobilités quotidiennes, durables, pour tous, innovantes sur le plan technique et/ou sociétal et/ou de la gouvernance du point de vue des projets déjà développés sur le territoire, répondant à un besoin local. Tout en poursuivant sa vocation initiale de faire émerger des solutions innovantes de mobilité, TENMOD porte dorénavant aussi son attention sur le déploiement massif d'une mobilité durable et solidaire.

En 2022, le PMGA a été lauréat de cet appel à manifestation d'intérêt TENMOD pour l'élaboration de plans de mobilité simplifiés et schémas directeurs cyclables pour le compte de 5 de ses EPCI membres : les Communautés de communes d'Avre-Luce-Noye (CCALN), Nièvre et Somme (CCNS), Pays du Coquelicot (CCPC), Territoire Nord Picardie (CCTNP) et Val de Somme (CCVS). Il est assisté de l'Agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA) et du CEREMA.

Une étude sera donc lancée en 2023 pour l'élaboration de ces documents dans une approche territoriale élargie. Le périmètre d'étude sera adapté à l'échelle des mobilités tandis que le périmètre d'application sera propre à chacun des 5 EPCI. L'étude devra permettre de proposer des solutions pour limiter la dépendance à la voiture, de renforcer l'attractivité et de faciliter l'accès à l'emploi et à l'enseignement sur les 5 territoires concernés.

L'étude devra permettre aux différentes collectivités d'être soutenues et accompagnées dans l'exercice de leur prise de compétence d'organisation de la mobilité, les 5 EPCI ayant acquis le statut d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur leur territoire respectif depuis le 1er juillet 2021. Ce travail permettra également de planifier les politiques locales de mobilités pour répondre aux objectifs environnementaux et sociaux au sein de chaque EPCI.

TOURISME



DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DE LA STRATÉGIE TOURISME

Pour mémoire, le Pôle métropolitain du Grand Amiénois s'est associé à la démarche d'élaboration de la stratégie touristique d'Amiens Métropole et a permis d'élargir la définition de la stratégie à l'échelle du Grand Amiénois. Le lancement de l'étude avec le cabinet IN EXTENSO a eu lieu le 19 décembre 2018. Une restitution publique a été organisée le 18 octobre 2019. Enfin, la stratégie a été adoptée en Comité syndical du Pôle Métropolitain le 13 février 2020.

Le Pôle a engagé, dès octobre 2019, une démarche de mise en œuvre opérationnelle de la stratégie avec les différents Offices de Tourisme du territoire (8 structures). En étroit partenariat avec l'Office de Tourisme d'Amiens Métropole, le chargé de mission Tourisme pilote la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie et anime le groupe de travail avec les différents OT et Somme-Tourisme.

Les réunions de travail avec les Offices de Tourisme se tiennent environ une fois par mois, depuis la restitution de la stratégie, afin d'échanger sur les sujets prioritaires et coordonner la mise en œuvre d'actions concrètes.



A ce titre, en 2022, les actions suivantes ont pu être engagée :

• <u>Définition d'un nom de destination et d'une charte graphique associée</u>

La stratégie de développement touristique partagée préconise de travailler à la création d'outils communs de promotion permettant d'assurer l'émergence d'une destination à l'échelle des 8 EPCI.

La création d'un document de promotion et la mise en place d'un « Pass Tourisme » pour les 8 EPCI et leurs Offices de Tourisme font parties des projets confirmés par la Commission Tourisme du 18 janvier 2022. Pour mener à bien ces projets, il est nécessaire d'établir une identité visuelle propre aux actions « Tourisme » du Pôle métropolitain du Grand Amiénois.

Dans ce cadre, il a été convenu de définir un nom de destination et d'élaborer une charte graphique qui sera utilisée pour établir les documents et supports liés aux actions « Tourisme ». Une charte graphique définit la façon dont l'identité visuelle du territoire va se décliner sur tous les supports de communication nécessaires.

Les travaux d'élaboration de la charte graphique ont été engagés à partir du 20 mai 2022 avec l'agence OKOWOKO basée sur Amiens.





L'enchevêtrement de marques territoriales et touristiques dans la Somme ne facilite pas l'émergence d'une nouvelle entité. Et ce d'autant plus que l'échelon du Pôle métropolitain n'est pas facilement identifiable par les citoyens, et encore moins par les visiteurs. Afin de ne pas ajouter une nouvelle « marque » au panorama déjà saturé sur le Grand Amiénois (8 OT et EPCI qui communiquent chacun sur le tourisme et l'attractivité), il a donc été proposé d'inscrire la nouvelle « identité visuelle » en cohérence avec l'échelon départemental et de s'appuyer sur la marque touristique « GoSomme » pour faire émerger le territoire dans l'esprit des clientèles touristiques.

Les premiers éléments ont été présentés aux Offices de Tourisme lors d'une réunion le 23 juin, et en Commission Tourisme du 12 juillet 2022. Le nom « Amiens Cœur de Somme » et la charte graphique associée ont été validés lors du Bureau syndical du 29 septembre 2022.

<u>Développement d'outils de promotion en commun</u>

Dans le cadre du « développement d'outils de promotion en commun », le Pôle coordonne l'organisation d'un tournage d'une émission « A toute Berzingue » (chaîne Youtube de Lorànt DEUTSCH) à l'échelle du Grand Amiénois. Le tournage de la vidéo sur la ville d'Amiens a eu lieu du 24 AU 26 mars avec Lorànt DEUTSCH. La vidéo a été publiée sur la chaîne YouTube « A Toute Berzingue » le 24 mai. En un mois elle a été vue plus de 50 000 fois.

La création d'une photothèque en commun a également été engagée avec l'appui de Somme-Tourisme. Lors du tournage des vidéos de promotion des missions photographiques ont été commandées. Le Pôle métropolitain a poursuivi l'action en 2022 avec une journée de reportage photographique sur les territoires des Communautés de communes du Grand Roye, du Pays du Coquelicot, du val de Somme et du territoire Nord-Picardie. Les Offices de Tourisme concernés ont ainsi pu obtenir des photographies nouvelles de quelques sites phares de leur territoire pour alimenter leurs publications digitales et imprimées.

Mise en place d'un observatoire du tourisme

Pour mémoire, le Pôle métropolitain du Grand Amiénois s'est engagé, fin 2020, en lien avec le Département et les deux autres grands territoires Samariens, dans une démarche de création d'un observatoire du tourisme. Cette démarche collective doit permettre aux différents territoires de se doter d'outils de suivi et d'analyse des phénomènes touristiques pour faciliter le pilotage de la stratégie et les prise de décision concernant les projets touristiques. Cette étude est pilotée par Somme-Tourisme et cofinancée par le Département et les 3 grands territoires samariens (PNR Baie de Somme – Picardie Maritime, Pôle métropolitain du Grand Amiénois, PETR Cœur des Hauts-de-France).

L'étude du cabinet de conseils Protourisme est en cours depuis juillet 2021. Des enquêtes de terrain, auprès des visiteurs se sont échelonnées de juillet 2021 à juillet 2022 afin de mieux comprendre les motivations et les niveaux de dépenses des visiteurs. Le rendu final des enquêtes et de l'étude a été présenté lors de la journée « Go Somme » le 15 novembre 2022.

Cette étude est l'un des piliers constitutifs d'un nouvel observatoire du Tourisme partagé à l'échelle de la Somme.

<u>Déclinaison de la thématique « Jules Verne » dans les offres touristiques et à l'échelle du Grand Amiénois</u>

Dans le cadre de l'action « Valoriser la thématique Jules Verne et ses univers » de la stratégie partagée, le Pôle métropolitain a engagé la création d'un document commun de promotion de territoire avec un habillage « Vernien » et destiné principalement à la cible des « familles ».

Le Pôle métropolitain a lancé un appel à candidatures pour sélectionner un prestaire avec pour objectif de finaliser un document pour l'été 2023.

Elaboration d'un « Pass Tourisme » à l'échelle des 8 EPCI du Grand Amiénois

Ce projet n'a pas été retenu lors du vote du DOB 2023. Pour des questions de formes juridiques et de compétences, il n'est pas possible que le Pôle métropolitain porte ce projet.

Un Pass Amiens coeur de Somme sera développé par Amiens Métropole et piloté par l'Office de tourisme d'Amiens Métropole.

Mise en œuvre du Contrat de Rayonnement Touristique avec la Région

Pour mémoire, dès la finalisation de la stratégie touristique partagée, le territoire du Grand Amiénois a travaillé avec la Région pour définir le contenu du Contrat de Rayonnement Touristique (CRT). Le document a été adopté le 16 octobre 2020 en Commission permanente de la Région. Il a été officiellement signé le 16 avril 2021 dans les locaux du siège de la Région à Lille.

Les éléments de gouvernance pour la déclinaison opérationnelle du CRT ont également été cadrés avec la Région et les EPCI. Le Pôle est ainsi le principal coordonnateur et animateur de cette démarche.

En 2022, deux projets ont été déposés par les EPCI, au titre du Contrat de Rayonnement Touristique du Grand Amiénois.

Adhésion, au titre des Offices de Tourisme du territoire, à la démarche « Du Potager à la Table » pour l'année 2022

En 2020, alors que la crise de la Covid-19 impactait pleinement l'économie et particulièrement les restaurants et lieux de convivialité, la Plateforme des Organismes de Tourisme des Hauts-de-France (POT' HDF) s'est associée au plan de relance de la Région. L'association POT a ainsi développé avec le service Tourisme de la Région un projet de plateforme de commercialisation de bons-cadeaux pour les restaurateurs. Dans le cadre d'une démarche qui s'inscrit dans le mouvement de développement des circuits-courts et des principes de « cuisine responsable » (à l'image de la récente Etoile Verte du Guide Michelin). Les restaurants pouvant participer et figurer sur la plateforme « Du Potager à la Table » doivent travailler avec des producteurs locaux (au minimum 3) et proposer une carte entièrement « faite maison ». Convaincu de l'intérêt de la démarche, le Pôle métropolitain du Grand Amiénois a adhéré à « Du Potager à la Table » dès sa mise en ligne.

En 2021, le travail réalisé par l'Office de Tourisme d'Amiens Métropole, référent de la démarche pour le collectif des OT du territoire, a permis de « recruter » une dizaine de restaurants intéressés et répondant aux critères de sélections de la plateforme « Du Potager à la Table ».

Le Pôle a choisi de renouveler l'adhésion pour l'année 2022. Il s'agit désormais de relancer la démarche avec de nouvelles modalités d'adhésions et avec la volonté de créer un réseau de professionnels vertueux. La démarche s'inscrit également pleinement dans la labellisation « Région Européenne de la Gastronomie » que les Hauts-de-France pourront arborer en 2023. A ce jour, 18 territoires des Hauts-de-France participent à la démarche. La présence du Grand Amiénois sur le site « Du Potager à la Table » atteste ainsi l'intérêt du territoire pour la filière restauration et la promotion des circuits-courts.

Accompagnement des prestataires au tourisme durable

Dans le cadre du plan national d'accompagnement à la transition écologique, l'ADEME a mis en place, pour les restaurateurs et les hébergeurs, un fonds mobilisable pour les accompagner à entrer dans une démarche plus éco-responsable au travers d'investissements divers et variés : remplacement de vieux matériel à haute consommation énergétique, recyclage des déchets, rénovation, ... Suite à la réponse à un appel à manifestations d'intérêt collectif en mars 2021, le Pôle métropolitain du Grand Amiénois, peut bénéficier des aides mises en place dans ce cadre. Le Pôle métropolitain a ainsi choisi d'organiser avec les partenaires locaux que sont le Département, la Région et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) une action collective permettant d'accompagner en conseils et investissements les professionnels du tourisme (restaurants et hébergements marchands) dans leurs démarches d'évolutions et de transition écologique.

Il s'agit d'accompagner les professionnels pour que leurs produits et prestations soient les plus à même de répondre aux attentes des clientèles. Ces attentes, déjà, en mouvement depuis quelques années, ont accéléré leur mutation à la faveur d'une crise qui a duré plus que prévu et ainsi contribués à modifier parfois profondément les comportements de consommation.

En 2022, ce sont 3 projets qui ont été accompagnés, jusqu'à l'obtention des subventions, par les équipes de la CCI dans le cadre de cette démarche.

Etude concernant la mutualisation des offices de tourisme

La stratégie, établie en 2019, ne préconise pas explicitement d'engager un rapprochement fort, ou une fusion, entre les 8 Offices de Tourisme (OT) du Grand Amiénois. Il n'en reste pas moins qu'elle indique clairement la nécessité d'une meilleure coopération et cohésion dans les pratiques et actions de chacun. S'il ne s'agit pas de remettre en cause les spécificités locales, il semble néanmoins pertinent d'améliorer la coopération d'ensemble pour « faire destination » et offrir un service cohérent et de qualité aux visiteurs.

Pour rationaliser les actions, les coûts et renforcer l'efficacité et la réactivité des équipes, le Pôle métropolitain a donc engagé une étude pour définir les possibilités de mutualisation des Offices de Tourisme et les conditions de leur mise en œuvre. En fin d'année 2022, le cahier des charges a été mis en consultation pour désigner un prestataire au 1er semestre 2023.

AMÉNAGEMENT DURABLE ACTION

LE DIAGNOSTIC AGRICOLE

Le Pôle métropolitain a passé une convention avec la Chambre d'Agriculture de la Somme pour la réalisation d'un pré-diagnostic agricole du territoire.

Celui-ci sera conceptualisé avec une méthodologie validée par les élus en Commission et comprendra les éléments suivants :

- Une approche territoriale à deux niveaux (Echelon des 8 EPCI et Echelon du PMGA);
- Les données agricoles collectées de la DRAAF et chambre d'agriculture;
- Les résultats présentés :
 - o Comparaison théorique offre alimentaire/demande alimentaire,
 - o Profil des exploitations agricoles,
 - o Profil des exploitations diversifiées et des signes de qualité,
 - o Profil des productions végétales et animales.

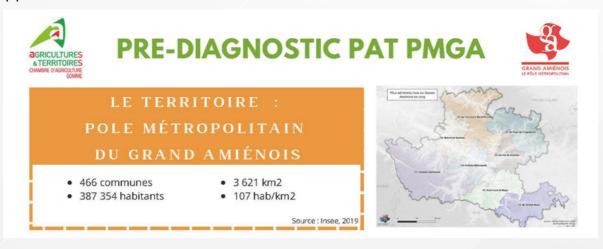
Ce diagnostic, qui devait être livré à l'été 2022, le sera en début d'année 2023.

En complément du diagnostic agricole, il est essentiel d'avoir connaissance d'autres données liées à l'alimentation sur les différents territoires constituant le PMGA.

Un questionnaire à destination des communes a été transmis en juin 2022 aux 466 mairies par voie postale.

Ce questionnaire comprenait une série de question sur les sujets suivants :

- Volet solidarité;
- Volet restauration / éducation alimentaire;
- Volet approvisionnement.



GRANDS PROJETS ACTION

A l'issue d'un rendez-vous entre Monsieur Rifflart et Monsieur Haussoulier, l'inexistence d'abattoir sur la Somme a été évoquée. Le Pôle métropolitain a ainsi organisé une rencontre le 29 mars 2022 avec Monsieur Emmanuel PETIT, vice-président du département en charge du développement agricole et de la ruralité, la responsable du pôle développement rural et environnement du département et le directeur adjoint de la Chambre d'agriculture de la Somme.

Cette rencontre a permis de présenter plusieurs pistes pouvant être envisagées entre les 3 entités (PMGA, Conseil départemental et Chambre d'agriculture) pour faire face à une problématique réelle sur notre territoire.

Le PMGA animé cette réunion autour d'un support évoquant les points suivants :

- Aucun abattoir sur le territoire ;
- Recensement des cheptels 2020 dans la Somme ;
- Loi d'avenir pour l'agriculture : PAT (par la loi d'avenir pour l'agriculture, nous avons évoqué le développement des projets alimentaires territoriaux) ;
- Loi Agriculture et Alimentation : EGAlim ;
- Comment s'organiser?
- Piloter un projet collaborativement;
- Qui peut porter le projet ?
- Exemple d'abattoirs modulaires et mobiles.

Le sujet de l'abattoir est une réelle problématique sur le territoire que partement et chacui en était conscient.

La Chambre d'agriculture et le Département ont déjà essayé de travailler sur des solutions (abattoir modulaire, micro-abattoir à Flixecourt ou reprise de celui de Montdidier) mais les coûts et la gestion ont toujours été une problématique.

A l'issue du rendez-vous avec le Département, la Chambre d'agriculture s'est portée volontaire pour accompagner le PMGA et étudier des solutions possibles en allant dans un premier temps en Côte d'or pour visiter un abattoir mobile expérimental et découvrir ses modalités de gestion mais aussi en Italie pour l'abattoir modulaire ayant un coût moins onéreux.

Le Pôle ne peut pas porter un tel projet mais il peut accompagner un territoire ou un porteur de projet.



SERVICE MUTUALISÉ DROIT DES SOLS

Depuis le 1er juillet 2015, le service mutualisé « Application du Droit des Sols » du syndicat mixte du pays du Grand Amiénois devenu Pôle métropolitain du Grand Amiénois assure l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes qui ont cessé de bénéficier de la mise à disposition gracieuse des services de l'Etat.

Les communes des EPCI suivantes sont donc concernées : CC Nièvre et Somme, CC Territoire Nord Picardie et CC Somme Sud-Ouest.

L'instruction se fait par le service règlementaire urbanisme d'Amiens métropole via une convention tri-partite : commune/epci/pmga.

En 2022 ce sont 4 231 actes qui ont été instruits :

ACTE	CCN&S	CCTNP	CC2SO	TOTAL
Permis de construire	147	230	187	564
Permis de démolir	26	18	26	70
Permis d'aménager	5	6	10	21
CU-A	680	636	584	1900
CU-B	102	152	156	410
Déclarations préalables	430	359	477	1 266
TOTAL	1 390	1 401	1 440	4 231

DÉLIBÉRATIONS

2022

Compétence/Action	Objet
Finances	Autorisation lancement Marché pour le City pass tourisme
Finances	Autorisation lancement Marché plateforme numérique PCAET
Finances	Budget primitif 2022
Finances	Cotisation CNAS 2022
Finances	Cotisation Fédération des scot 2022
Finances	Adhésion CAUE 2022
Finances	Adhésion Pôlénergie 2022
Finances	Convention financière ADUGA 2022
Finances	Contribution statutaire 2022
Finances	Contribution Action 2022

Compétence/Action	Objet
Finances	Amortissements 2022
Dév.Économique	Convention avec CA AM et CCPPC Territoire d'Industrie
Finances	Avenant ADS paiement 01/01 au 30/06/2021
Finances	Marché SCOT Attribution des lots
Tourisme	Convention avec les EPCI pour le groupement de commande City Pass Tourisme
R.Humaines	Création de poste SCOT
R.Humaines	Tableau des effectifs modification
R.Humaines	Organisation du temps de travail
R.Humaines	Journée de solidarité
CDDC	Charte du CDD
Adm.Générale	Voeu TGV Amiens
Finances	Convention FDE80
PCAET	Convention Ecoloutic

Compétence/Action	Objet
Finances	Adhésion à l'observatoire du climat
Finances	Marché plateforme Emploi
Finances	Marché SCOT Fin de procédure
Tourisme	Création d'un logo et d'une charte graphique pour les actions tourisme
R.Humaines	Création poste chargé de mission développement économique mutualisé
R.Humaines	Tableau des effectifs modification
R.Humaines	Modalités de mise en oeuvre du RIFSEEP
Finances	Adhésion du potager à la table 2022
Finances	Autorisation lancement Marché cadastre solaire
Adm.Générale	Convention ANCT-Mission d'accompagnement CRTE
R.Humaines	Mise en place d'une aide pour l'amélioration des conditions de travail
Finances	Compte de Gestion 2021
Finances	Compte Administratif - Présidence

Compétence/Action	Objet
Finances	Compte Administratif 2021
Finances	Affectation du résultat 2021
Finances	Budget Supplémentaire 2022
Finances	Acquisition de 2 véhicules électriques
Finances	Contribution action 2022 des EPCI membres
Finances	Autorisation de Programmes/Crédit de paiements
Finances	Admission en non valeur
Finances	Mutualisation d'une plateforme numérique PCAET - Processus d'attribution
Finances	Participation des EPCI pour l'utilisation de la plateforme numérique dédiée au PCAET
Dév.Éco	Convention de prestation de service dans le domaine économique avec les territoires CCTNP et CCVS
Adm.Générale	Délégation permanente au Bureau du PMGA - Modification
R.Humaines	Indemnité forfait mobilités durables
R.Humaines	Mise en place du télétravail

Compétence/Action	Objet	
R.Humaines	RIFSEEP - Modification	
R.Humaines	Adhésion au service mission temporaire du CDG 80	
R.Humaines	Adhésion à l'assurance des risques statutaires	
PCAET	Réponse aux avis des autorités publiques	
CDDC	Validation des membres	
R.Humaines	Tableau des effectifs - Modification	
Finances	Autorisation de lancer l'appel d'offres Lot 8 Marché SCOT	
Finances	Avenant 1 au marché relatif à la mise en place d'une plateforme numérique PCAET	
PCAET	Consultation publique	
Finances	Décision modificative n°2	
Finances	Autorisation de Programmes/Crédit de paiements pour le marché SCOT	
Adm.Générale	Demande de désignation d'un membre supplémentaire au sein de la commission SCOT	
SCOT-Urbanisme	Demande de la CCTNP de reconsidérer la localisation du foncier économique sur la ville de Doullens	